

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.099.B

Pacte Territorial France Rénov : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour l'année 2026

LE ONZE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juin 2026

Secrétaire de Séance: Thierry BOUILLEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **6**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel BUISSON à Maud FOURRIER, François ELIE à Pascal MONIER, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Calixte ROCHETEAU, Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Elise VOUVET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026_06_99B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.099.B**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR L'ANNEE 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10303 -1) ACCESSION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
X										X						

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès à un logement
- ODD 11 : Accès à un logement décent et adapté

Vu la délibération n°255 du 19 décembre 2024 approuvant le Pacte Territorial France Rénov sur le territoire de GrandAngoulême pour une durée de 5 ans,

Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov sur la période 2025-2029, GrandAngoulême a contractualisé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Cette contractualisation vient définir les missions dévolues à GrandAngoulême Habitat, précisées ci-après, ainsi que les modalités de financement.

Volet obligatoire	Accueil, information, conseil aux ménages	<ul style="list-style-type: none"> ○ GrandAngoulême Habitat assure la mission d'accueil de tous les particuliers quelle que soit la thématique ; ○ La mission de conseil en énergie est assurée par les conseillers de GrandAngoulême Habitat ; ○ Pour les conseils en adaptation du logement, les ménages seront orientés vers Soliha Charente, en tant qu'opérateur du PIG et de l'OPAH RU ; ○ L'ADIL de la Charente assurera, par convention avec GrandAngoulême, la mission de conseil auprès des copropriétés (syndic et copropriétaires occupants ou bailleurs) ;
	Dynamique territoriale	Partenariat formalisé dans le cadre d'une convention signée depuis l'ouverture de GrandAngoulême Habitat ; elle vient définir le rôle de chaque acteur dans le parcours du particulier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260611-2026_06_99B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Publication : 19/06/2026

Le champ d'intervention de GrandAngoulême Habitat repose ainsi sur deux volets obligatoires correspondant aux missions actuelles des Espaces Conseils France Renov (ECFR).

Le volet facultatif d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des ménages est assuré dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour mener à bien ces missions, GrandAngoulême dispose d'un agent d'accueil, de deux conseillers et d'un responsable dédiés à l'information, au conseil et à l'orientation des ménages sur toute question relative à l'amélioration de l'habitat. Par convention, l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) sera chargée de l'accueil et du conseil sur la rénovation des copropriétés.

D'autre part, dans le cadre du volet animation, un programme d'actions et de communication sera proposé en direction des différents publics (professionnels, copropriétaires, seniors, bailleurs, investisseurs...) en partenariat avec les structures et organismes partenaires (ADIL, CAPEB, FFB, ADMR...).

Ces missions sont cofinancées par l'Anah à hauteur de 50 % d'un plafond annuel de 600 000 €.

Les dépenses prévisionnelles sur l'année 2026 s'élèvent à 308 900 €, dont 154 450 € de cofinancement de l'Anah.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
		Financier	Montant
Volet dynamique territoriale	155 900 €	ANAH – 50%	154 450 €
Volet information/conseil/orientation	153 000 €	GrandAngoulême – 50%	154 450 €
Total	308 900 €	Total	308 900 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions auprès de l'Anah et à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---